

Objectif n° 10 : réduction des inégalités

Cet objectif cible l'amélioration de l'égalité des chances, en adoptant des lois et en menant des politiques publiques qui garantissent une amélioration durable des conditions de vie de tous. L'accès à un certain niveau de vie, dans une optique d'épanouissement de tous les êtres humains, constitue un besoin prioritaire à prendre en compte dans le cadre des enjeux du développement durable. L'accès à internet, en tant que composante de la liberté d'expression, est devenu un droit fondamental.

Les disparités de niveau de vie

La France bénéficie d'un système de redistribution des richesses reconnu afin de lutter contre les inégalités entre les individus. En outre, il existe des mécanismes de solidarité entre les territoires producteurs de richesses (principalement les grandes villes) et les territoires plus en difficultés. Toutefois, la question des inégalités de revenus reste un enjeu clé en Occitanie, comme en France.

► À retenir

- La Haute-Garonne est le département d'Occitanie où le niveau de vie est le plus élevé : 23 380 euros annuels en 2019. Cependant, les disparités de niveau de vie sont plus fortes dans les départements les plus urbanisés : en Haute-Garonne et dans l'Hérault, les 10 % de personnes les plus aisées ont un niveau de vie plus de 3,5 fois plus élevé que les 10 % de personnes les plus modestes ► [figure 1](#)
- Les inégalités de niveau de vie sont plus importantes dans les plus grandes aires d'attraction des villes de la région, surtout dans leurs communes-centres ► [figure 2](#)
- En Occitanie, les inégalités de niveau de vie sont plus fortes sur l'arc méditerranéen, à Toulouse et dans certaines villes moyennes ► [figure 3](#)

► 1. Distribution et dispersion des niveaux de vie par département d'Occitanie en 2019 (classement par disparité de niveaux de vie croissante)

	Niveau de vie (euros annuels)			Disparité des niveaux de vie
	Médian	1 ^{er} décile (D1)	9 ^e décile (D9)	Rapport interdécile D9/D1
Lozère	20 550	11 660	33 090	2,8
Aveyron	20 850	11 990	34 280	2,9
Hautes-Pyrénées	20 720	11 670	33 590	2,9
Gers	20 950	11 650	35 200	3,0
Lot	20 940	11 600	35 030	3,0
Tarn	20 650	11 580	34 470	3,0
Tarn-et-Garonne	20 380	11 220	33 780	3,0
Ariège	20 010	10 830	33 080	3,1
Aude	19 550	10 400	33 180	3,2
Pyrénées-Orientales	19 610	10 320	33 900	3,3
Gard	20 240	10 420	35 360	3,4
Haute-Garonne	23 380	11 960	41 480	3,5
Hérault	20 640	10 500	37 240	3,5
Occitanie	20 980	11 020	36 770	3,3
Province*	21 590	11 740	37 390	3,2
France métropolitaine	21 930	11 620	39 600	3,4

* Province : ensemble des régions métropolitaines à l'exclusion de la région Île-de-France
Champ : ménages fiscaux, hors collectivités (foyers, hôpitaux, maisons de retraite...) et hors sans-domicile
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA-Filosofi 2019

► 2. Distribution et dispersion des niveaux de vie selon la taille et la catégorie des aires d'attraction des villes⁽¹⁾ en Occitanie en 2019

		Niveau de vie (euros annuels)			Disparité des niveaux de vie
		Médian	1 ^{er} décile (D1)	9 ^e décile (D9)	Rapport interdécile D9/D1
Aire de moins de 50 000 habitants	Commune-centre	19 220	10 380	33 180	3,2
	Autre commune en pôle	20 570	11 550	34 110	3,0
	Commune de la couronne	20 830	11 720	33 840	2,9
Aire de 50 000 à moins de 200 000 habitants	Commune-centre	19 040	9 800	34 740	3,5
	Autre commune en pôle	20 270	10 780	34 230	3,2
	Commune de la couronne	20 840	11 800	33 880	2,9
Aire de 200 000 à moins de 700 000 habitants	Commune-centre	17 430	9 080	34 640	3,8
	Autre commune en pôle	23 360	12 460	43 820	3,5
	Commune de la couronne	20 900	11 420	34 840	3,1
Aire de 700 000 habitants ou plus	Commune-centre	20 450	9 720	40 560	4,2
	Autre commune du pôle principal	24 600	12 870	43 530	3,4
	Commune de la couronne	23 460	12 990	39 870	3,1
Commune hors attraction des pôles		19 450	10 450	32 740	3,1
Occitanie		20 980	11 020	36 770	3,3
Province*		21 590	11 740	37 390	3,2
France métropolitaine		21 930	11 620	39 600	3,4

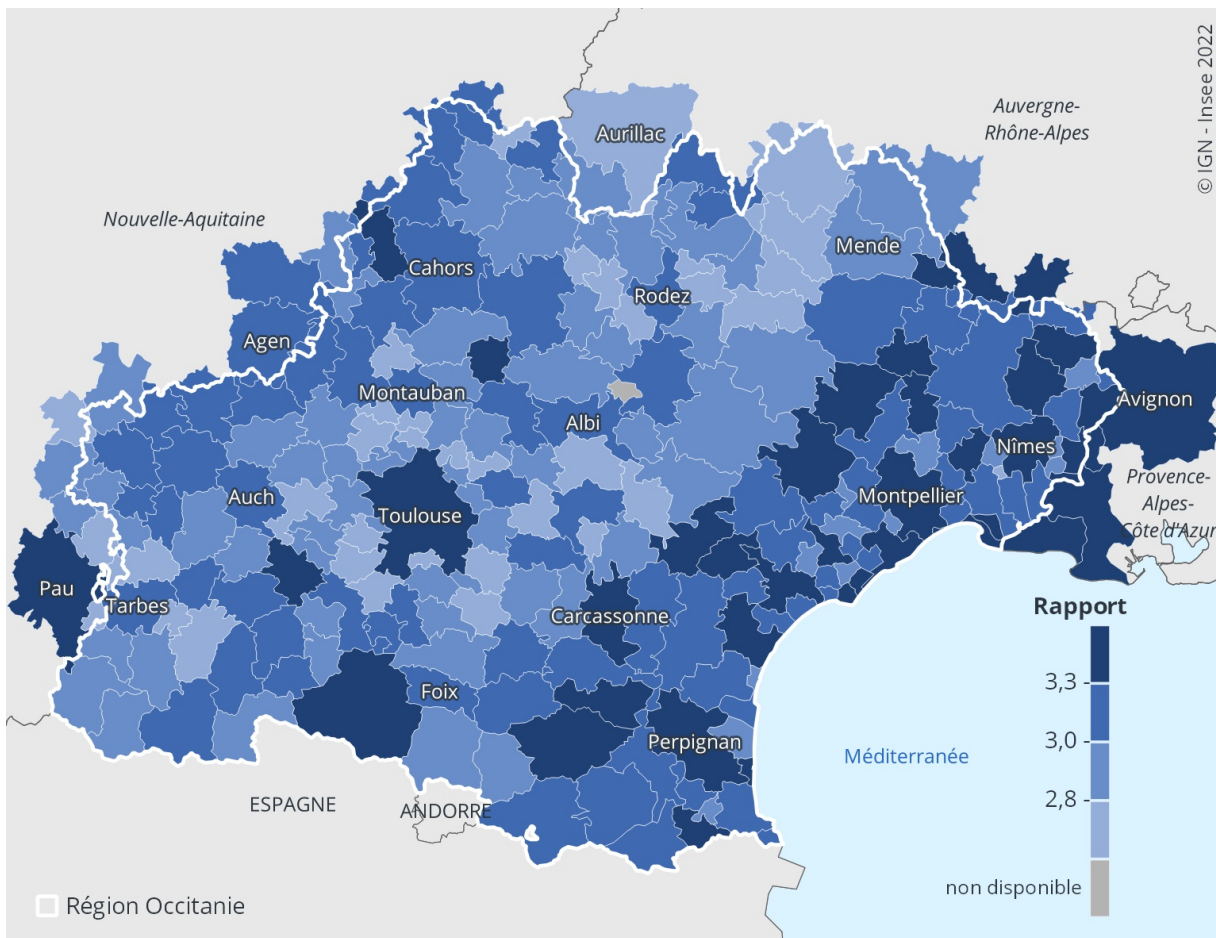
⁽¹⁾ : zonage en aires d'attraction des villes de 2020 (cf. Pertinence des indicateurs, méthodologie)

* Province : ensemble des régions métropolitaines à l'exclusion de la région Île-de-France

Champ : ménages fiscaux, hors collectivités (foyers, hôpitaux, maisons de retraite...) et hors sans-domicile

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA-Filosofi 2019

► 3. Rapport interdécile des niveaux de vie par bassin de vie en Occitanie en 2019



Champ : ménages fiscaux, hors collectivités (foyers, hôpitaux, maisons de retraite...) et hors sans-domicile

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA-Filosofi 2019

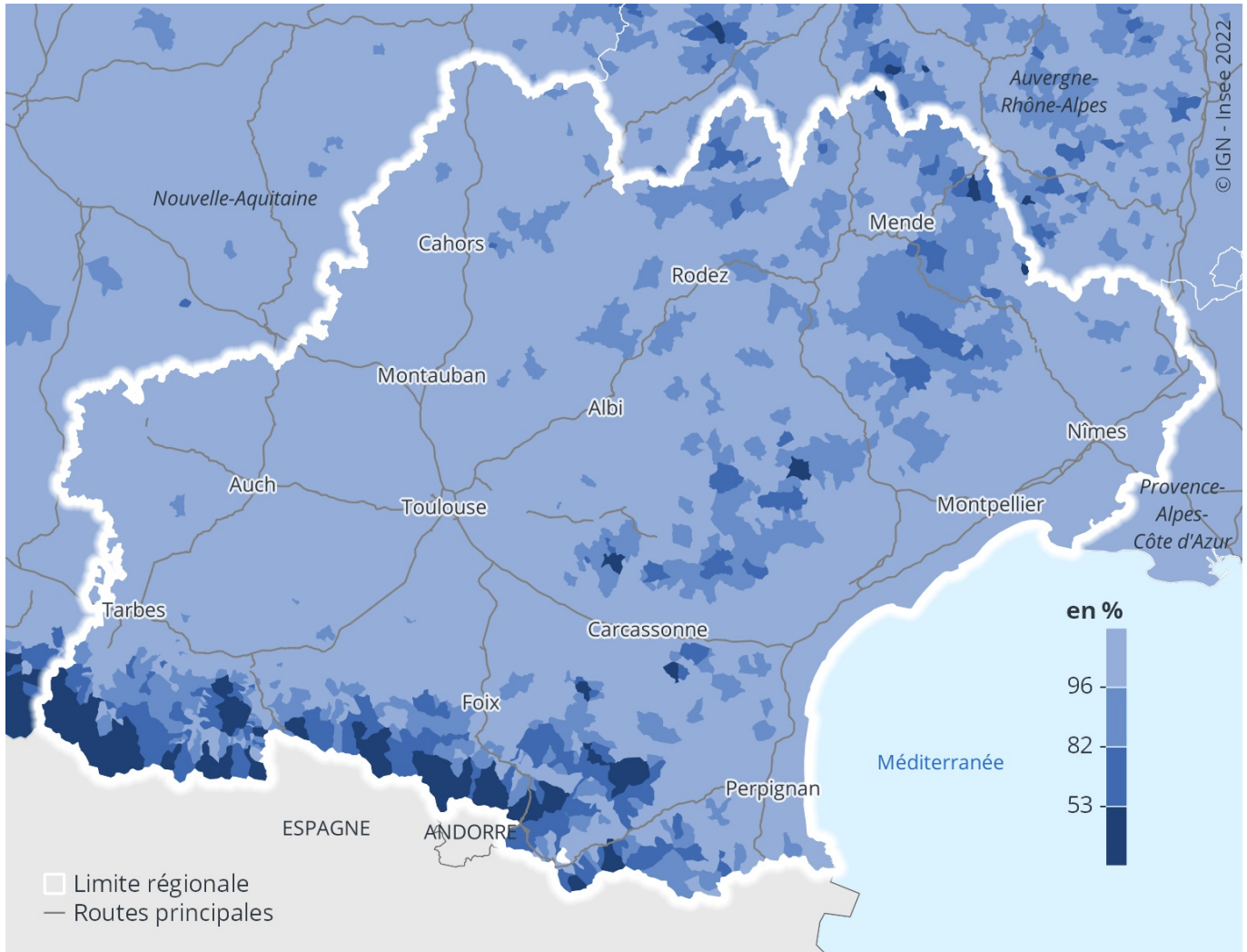
L'accès à internet

En raison du développement des moyens de communication numériques et de la dématérialisation des services publics, les inégalités d'accès à internet constituent un nouveau défi de nos sociétés.

► À retenir

- Dans la région, les zones de montagne et l'arrière-pays méditerranéen disposent d'une moins bonne couverture 4G ► [figure 4](#)

► 4. Part de la surface communale couverte en 4G par *a minima* un opérateur en Occitanie en 2021 (en %)



Source : Arcep, données du 1^{er} trimestre 2021

► Pertinence des indicateurs, méthodologie

Le niveau de vie est défini comme le revenu disponible après redistribution (paiement des impôts et réception des prestations sociales), divisé par le nombre d'unités de consommation (UC) du ménage, ce qui permet des comparaisons indépendamment des différences de composition des ménages. Afin de tenir compte des économies d'échelle liées à la vie en commun (logement, voiture, électroménager...), on utilise un système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage : 1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans. Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

Les inégalités de niveau de vie sont approchées par des indicateurs de dispersion : les déciles qui partagent la distribution des revenus en dix parties égales. Le 1^{er} décile noté D1 est le niveau de vie au-dessous duquel se situent les 10 % de personnes les plus modestes. Le 9^e décile noté D9 est le niveau de vie au-dessus duquel se situent les 10 % les plus aisés. Le rapport interdécile des niveaux de vie (noté D9/D1) met en évidence les disparités (ou écarts) entre les plus riches et les plus pauvres.

Le taux de couverture 4G reflète la disponibilité, à l'extérieur des bâtiments, d'accès à l'internet mobile 4G, tel que les opérateurs l'affichent sur leurs cartes de couverture. Ces cartes sont le résultat d'une modélisation informatique, produite par les opérateurs. Celles-ci sont théoriques et prennent en compte de multiples paramètres liés au réseau de l'opérateur. Comme toute simulation informatique théorique, il se peut que, localement, la réalité du terrain ne soit pas conforme à la simulation. De plus, la couverture peut varier selon un certain nombre d'éléments, telles que la typologie du terrain (montagnes, vallées, forêts...), la densité d'habitat de la zone, la sensibilité du terminal ou encore le fait d'être à l'intérieur d'un bâtiment.

Le zonage en aires d'attraction des villes de 2020 se substitue au zonage en aires urbaines de 2010. Une aire est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un pôle de population et d'emploi, et d'une couronne qui regroupe les communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle. La commune la plus peuplée du pôle est appelée commune-centre. Ces aires d'attraction des villes sont classées suivant le nombre total d'habitants de l'aire.

► Pour en savoir plus

- « France, portrait social – édition 2021 ; fiche niveaux de vie », *Insee Références*, novembre 2021
- « En France, neuf personnes sur dix vivent dans l'aire d'attraction d'une ville », *Insee Focus* n° 2011, octobre 2020
- « Indicateurs territoriaux du développement durable », mis à disposition par l'Insee et le SDES (Service des données et études statistiques, service statistique du ministère de la Transition écologique).